

RÈGLEMENT GÉNÉRAL – DIVINUM 2019

Manifestation :

Divinum

Parc des Sports
1110 Morges

Organisation :

Chassot Concept SA

Champ de la Vigne 3
1470 Estavayer-le-Lac
Tél +41 26 662 13 49
info@chassotconcept.ch

Contacts sur place :

Violaine Sauty – Coordinatrice
+41 79 748 06 02

Loukas Alévêque – Responsable
logistique
+41 79 395 40 26

Dates :

du 3 au 8 avril 2019

Horaires :

Samedi 30 mars 2019

Dès 8h00 : montage

Lundi 1er avril 2019

Dès 8h00 : montage

Mardi 2 avril 2019

Dès 8h00 : montage

Mercredi 3 avril 2019

08h00 à 15h00 : montage

15h00 : Cérémonie d'ouverture

16h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

Jeudi 4 avril 2019

16h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

Vendredi 5 avril 2019

16h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

Samedi 6 avril 2019

11h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

Dimanche 7 avril 2019

11h00 à 20h00 : ouverture aux visiteurs

Lundi 8 avril 2019

16h00 à 21h00 : ouverture aux visiteurs

Mardi 9 avril 2019

08h00 à 17h00 : démontage

Engagement

Par son approbation, l'exposant s'engage à participer à Divinum du 3 au 8 avril 2019 et à respecter toutes les clauses stipulées dans le règlement des exposants faisant partie intégrante du présent contrat. En cas de non-respect des règles mentionnées, la société Chassot Concept SA se réserve le droit d'attribuer des pénalités aux exposants et ce, sur une période indéterminée.

Dégustation & vente

L'exposant s'engage à faire déguster gratuitement ses produits une fois que les visiteurs se sont acquittés du prix d'entrée et sont en possession de leur verre. Les prix de vente des commandes sont fixés par l'exposant. A noter qu'il n'est pas autorisé de faire de la vente directe, seules les commandes sont acceptées.

Les stands des exposants ne sont pas des lieux de restauration ou de bar, il est donc interdit d'y servir des repas ainsi que des boissons autres que du vin. Des espaces restauration seront spécialement aménagés pour ce type de service/vente.

Tarifs & paiement

Le prix de location d'emplacement est fixé selon le formulaire d'inscription et de commande pour les exposants. Les frais de services et de matériel supplémentaires sont à ajouter au prix de location selon le formulaire d'inscription et de commande pour les exposants.

Le paiement se fait 10 jours après réception de la facture. Dans le cas où le paiement n'aurait pas été perçu par l'organisateur dans ces délais, l'inscription sera annulée et l'emplacement remis à un autre exposant. Les flyers, affiches, billets à prix préférentiels et autres options commandés via le formulaire seront envoyés dès réception du paiement.

L'exposant s'engage à payer un dédit en cas de rupture de contrat motivée par des raisons indépendantes de l'organisateur de Divinum.

Ce dédit est fixé comme suit :

- Annulation jusqu'à 2 mois avant : 50% du prix
- Annulation de 2 mois à 2 semaines avant : 75% du prix
- Annulation à moins de 2 semaines avant : 100% du prix

Accès exposants

5 bracelets exposants sont compris pour les stands d'une surface de 9 à 19 m² et 7 bracelets exposants sont compris pour les stands d'une surface plus grande que 20 m². Les accès sont valables pour toute la durée du salon.

Toute tentative de transmission de bracelets à un visiteur ou à une personne extérieure constitue une violation du présent règlement et sera sanctionnée par l'organisateur d'un montant de CHF 150.-.

Emplacements

Les surfaces mises à disposition sont délimitées par l'organisateur lui-même afin de garder des espaces séparés. Les emplacements, sauf demandes spéciales, sont choisis par l'organisateur. Divers chemins permettront à chaque visiteur de faire le tour complet des exposants et de revenir en arrière s'il le souhaite.

L'exposant est libre de décorer à sa guise son stand. Toutefois l'organisateur se réserve le droit de refuser certains éléments de décoration en cas de non-conformité avec les normes de sécurité (ECA, SUVA, etc.) et/ou avec le reste du salon et ce afin de garder une certaine harmonie.

Parois et moquettes

De manière générale, les stands sont séparés par des parois en bois, celles-ci étant fournies par les organisateurs. En ce qui concerne la mise en place de matériel au sol (moquette, etc.), l'utilisation de ruban adhésif double-face est strictement interdite. En cas de marques sur le sol, des frais de nettoyage pourront être facturés à l'exposant. De plus, tout matériel installé au sol doit être enlevé par l'exposant lors du démontage.

Montage

Le montage aura lieu le samedi **30 mars 2019** (livraison de matériel et montage des grands stands) ainsi

que du **lundi 1er avril 2019 dès 8h au mercredi 3 avril 2019 à 15h00**. Des jours de montage seront attribués selon les emplacements afin de faciliter l'accès et d'éviter un trop grand nombre de véhicules devant la tente. Merci de respecter ces horaires étant donné l'ouverture du salon aux visiteurs le mercredi 3 avril 2019 à 16h00. Les exposants pourront stationner devant la tente (espace réservé côté Lausanne) afin de décharger leur matériel. Dès que l'exposant aura déchargé son matériel, son (ses) véhicule(s) devront quitter le devant de la tente pour être stationné(s) dans le parking de la piscine (Prom. Général Guisan), réservé aux exposants, qui se situe à proximité du lieu de la manifestation.

Nous remercions d'avance tous les exposants d'être fair-play afin de permettre à chacun un accès à la tente et de faciliter le montage des différents stands.

Du personnel sera sur place les jours de montage afin de guider les différents exposants à leurs emplacements, de décharger leurs palettes et de répondre aux demandes urgentes.

Lors du montage des exposants, la numérotation sera mise en place par l'organisateur, et tout le matériel commandé sera déposé sur la place du stand.

Démontage

Le démontage aura lieu le mardi 9 avril 2019 de 8h00 à 17h00. Les exposants devront avoir rendu leur emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé à leur arrivée. Une sanction de CHF 150.- sera facturée à l'exposant pour tout matériel restant dans la tente à la fin du démontage (mardi 9 avril 2019 à 17h00).

Directives d'hygiène pour la nourriture et directives pour la vente d'alcool

Durant le salon, chaque exposant est responsable du respect des instructions relatives aux directives d'hygiène et de vente d'alcool lors de manifestations. Voici un aperçu des prescriptions à respecter :

- L'exploitant veillera particulièrement à ce que l'**ordre**, la **propreté** et les **pratiques hygiéniques** soient assurés et instruira son personnel en conséquence.
- Il portera des **habits propres et adaptés**.
- Le **stand doit être couvert durant la fermeture**, des protections contre les souillures doivent être mises en place afin de protéger les denrées alimentaires des influences extérieures préjudiciables (clientèle, oiseaux, etc.).
- Les **plans de travail** doivent être **lisses et facilement lavables**.
- L'affichage des pancartes mentionnant les **âges légaux d'achat et de consommation** d'alcool doit être prévu sur les stands des exposants. Les exposants doivent être informés et en cas de doute, exiger **une pièce d'identité**.

Prêt et nettoyage des verres

Les verres à vin sont fournis et lavés par le personnel de Divinum. Chaque exposant a le droit à un service de laverie proportionnel à la dimension du stand réservé lors de l'inscription.

(1 panier jusqu'à 12m², 2 paniers jusqu'à 20m², 3 paniers jusqu'à 30m², 4 paniers jusqu'à 40m², 5 paniers pour plus de 40m²)

Toute demande particulière doit être adressée à Chassot Concept SA et peut engendrer des frais supplémentaires.

Parking

Les exposants sont priés d'utiliser le parking de la piscine situé à côté de la tente et de ne pas stationner à l'avant ou à l'arrière de la tente. Des accès pour le parking exposants sont disponibles (sous réserve de stock disponible) auprès de l'organisateur. Ceux-ci sont valables uniquement pour le parking de la piscine. Le prix du macaron parking est de CHF 35.- et est valable les 6 jours de la manifestation. Si le parking de la piscine est complet, les exposants sont priés d'utiliser le parking du Parc des Sports. Le tarif

est de CHF 1.50/ heure du lundi au samedi. Le parking est gratuit dès 18h30 en semaine, dès 17h le samedi et gratuit le dimanche toute la journée.

Hébergement

Les hôtels suivants proposent un tarif spécial très avantageux aux exposants :

- **Hôtel de la Nouvelle Couronne** à Morges :

Mercredi, jeudi et vendredi

- Chambre au prix spécial de CHF 150.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.
- Taxe de séjour : CHF 3.- par nuit et par personne

Samedi et dimanche

- Chambre au prix spécial de CHF 110.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.
- Taxe de séjour : CHF 3.- par nuit et par personne

Supplément 2^{ème} personne : CHF 20.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.

Contact : Hôtel de la Nouvelle Couronne - Passage de la Couronne 2 - CH-1110 Morges
+ 41 (0)21 804 81 81 - info@couronne-morges.ch - www.couronne-morges.ch

Afin d'en bénéficier, vous devez :

Contactez l'hôtel en précisant que vous réservez dans le cadre du salon Divinum (code « Divinum 2019 ») **d'ici au lundi 11 mars 2019.**

- **La Longeraie** à Morges :

- Chambre single : CHF 125.- par nuit, petit-déjeuner, parking et TVA inclus
- Chambre double : CHF 140.- par nuit, petit-déjeuner, parking et TVA inclus
- Taxe de séjour : CHF 3.- par nuit et par personne

Contact : La Longeraie - Route de la Longeraie 16 - CH 1110 Morges
+41 21 804 64 00 - hotel@lalongeraie.ch - www.lalongeraie.ch

Afin d'en bénéficier, vous devez :

Contactez l'hôtel en précisant que vous réservez dans le cadre du salon Divinum (code « Divinum 2019 ») **d'ici au lundi 11 mars 2019.**

Restauration/Snacking

Trois espaces restauration distincts permettront aux exposants et visiteurs de se restaurer et de se désaltérer.

Assurances

Une assurance « RC manifestation » a été souscrite par l'organisateur. Cette garantie ne couvre toutefois pas la responsabilité civile des exposants. Chaque exposant doit ainsi prévoir cette garantie directement avec son assureur, ainsi qu'une assurance dommage pour son propre matériel s'il le juge utile et une assurance incendie individuelle. En cas d'intérêt, une offre « assurance exposants » commune sera proposée via l'organisateur.

Energie électrique

Chaque exposant est responsable d'avoir suffisamment de rallonges et de multiprises pour son stand, ceci afin de permettre à ses voisins exposants de se raccorder à l'électricité également.

1x 8 A / 220V est compris dans le tarif de location du stand. En cas de besoins supplémentaires, un forfait de CHF 180.- sera demandé pour une prise 220V et un forfait de CHF 380.- sera demandé pour une prise 380V.

Nous prions tous les exposants de dérouler entièrement leurs câbles, ceci afin d'éviter les risques de surchauffe et par conséquent, les incendies et dysfonctionnements électriques.

Eclairage

La tente est équipée d'un éclairage avec des lampes halogènes à réflecteurs. Si l'exposant souhaite éclairer davantage son emplacement, nous lui recommandons vivement de prévoir un éclairage complémentaire.

Quand l'exposant quitte son stand

Chaque soir, à la fermeture du salon, l'organisateur demande à l'exposant d'éteindre tous ses appareils électriques et ses lumières.

Déchets

Les exposants sont responsables de déposer leurs déchets à la déchetterie prévue à cet effet, située derrière la tente restaurant, chaque soir à la fermeture de la manifestation. Des containers pour le carton et le verre seront à disposition.

A noter qu'un forfait de CHF 50.- sera demandé aux exposants pour ce service. Nous remercions les exposants de bien vouloir trier leurs déchets afin de faciliter leur évacuation et de respecter l'environnement. Tous les déchets qui ne seront pas débarrassés du stand après le démontage, seront évacués aux frais de l'exposant.

Chauffage

Il n'est pas autorisé d'utiliser des chauffages d'appoint électriques.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la tente Divinum à Morges.

Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans la tente. Le règlement d'application (LIFLP) du 15 septembre 2009 expose le contrevenant et le responsable des lieux à des poursuites judiciaires.